

bution de notre personnel diplomatique dans les diverses représentations suisses à l'étranger. A la même époque, nous avons fermé notre ambassade à Kigali au Rwanda et celle d'Hanoï au Vietnam.

La décision concernant le Vietnam a surtout été justifiée par la quasi impossibilité qu'il y avait pour nos agents d'avoir accès aux personnalités importantes du régime alors en place. Ils étaient pratiquement condamnés à l'inactivité. Enfin, le niveau de nos relations bilatérales était extrêmement faible, tant sur le plan économique que culturel, et cela ne justifiait pas la présence d'agents diplomatiques vivant nécessairement, comme tout le monde au Vietnam, dans des conditions difficiles. Nous avons donc chargé notre ambassadeur en Thaïlande de représenter la Suisse à Hanoï. Certaines de ces raisons existent toujours, mais nous sommes aujourd'hui persuadés que la situation évolue d'une manière positive. Plusieurs signes ont été perçus par le Conseil fédéral et cela nous encourage à réanalyser complètement ce problème.

En ce qui concerne l'aide humanitaire et la coopération au développement en faveur d'organisations d'entraide suisses, nous avons décidé en 1980 déjà de suspendre l'aide à des projets de coopération pour les motifs suivants: inobservation des droits de l'homme, internationalisation de la crise au Cambodge avec les conséquences que vous connaissez. Les moyens mis à disposition par la Confédération ne nous donnaient pas la possibilité d'analyser et de suivre les projets. Par conséquent, le contrôle de l'utilisation de nos moyens ne pouvait pas être assuré. Les récentes demandes du gouvernement vietnamien nous laissent entendre que ces problèmes aussi pourraient être résolus.

Or, le seul fait, Monsieur Ziegler, que l'on nous dise qu'aujourd'hui on est d'accord de reprendre la discussion et de réexaminer la façon dont la Suisse et ses organismes travaillent dans la coopération au développement prouve bien que les Vietnamiens admettent également qu'ils nous ont particulièrement gênés dans ce problème.

Nous avons donc constaté un certain nombre de signes positifs qui ont d'ailleurs été confirmés lors d'une première mission au Vietnam en avril 1987, mission à laquelle participaient des organismes suisses tels que Pain pour le prochain et l'Entraide protestante. Cette mission était conduite par l'ancien conseiller aux Etats de Bâle-Campagne, M. Belsler. Nous avons reçu de cette mission un rapport; nous avons tenu compte de ses constatations, et les oeuvres d'entraide qui se sont rendues au Vietnam ont proposé à la DDA de reprendre le financement de leurs contributions. Nous avons, dès cette époque, répondu affirmativement et nous avons déjà commencé à accorder des contributions à des projets gérés par des partenaires locaux. Deux demandes avaient déjà été agréées et ont été faites à la fin de 1987. Nous attendons donc maintenant des propositions très précises concernant l'aide suisse à la coopération au développement de la part du gouvernement vietnamien.

Je rappelle que j'ai personnellement rencontré, la semaine dernière à Genève, le ministre vietnamien des Affaires étrangères, avec lequel j'ai pu m'entretenir précisément de ces problèmes. Il n'y a pas de hâte dans le gouvernement vietnamien qui souhaite simplement l'établissement de relations un peu plus étroites.

En ce qui concerne la garantie des risques aux investissements et à l'exportation, au cours des dernières années, plusieurs garanties pour des risques à l'exportation ont été accordées au Vietnam pour des montants que nous considérons toutefois comme modestes. Nous n'avons pas, pour le moment, de demandes concernant des risques aux investissements.

Ces raisons sont telles que notre département analyse de très près l'évolution de la situation et prend contact avec les autres pays se trouvant dans la même situation que nous.

Nous n'avons pas vendu notre ambassade, nous l'avons simplement quittée et d'autres ont pu la louer ou la racheter. Le Conseil fédéral discutera très prochainement, sur la base des informations qui lui seront fournies, de la possibilité de rouvrir une ambassade au Vietnam. Encore une fois, cette solution est liée à la possibilité d'un travail efficace de nos agents diplo-

matiques et des coopérateurs au développement ainsi que d'une évolution politique favorable telle qu'elle nous est annoncée.

C'est pourquoi le Conseil fédéral est prêt à accepter la motion de M. Ziegler sous la forme d'un postulat, nous laissant ainsi, comme nous l'avons toujours déclaré, le soin de choisir le moment où nous pourrions intervenir valablement.

**M. Ziegler:** Avant de me prononcer sur le postulat ou la motion, je voudrais répondre aux attaques personnelles dont j'ai été l'objet de la part de deux éminents philanthropes de ce Conseil.

Tout d'abord, non, Monsieur Sager! Moi je n'ai pas manifesté il y a vingt ans sous le drapeau du Vietcong, je suis Suisse, je suis indépendant, et je ne manifeste pas sous des drapeaux étrangers. En revanche, comme M. Hubacher et la plupart de mes camarades socialistes ici présents, j'ai manifesté, j'ai organisé, j'ai collecté de l'argent, j'ai essayé d'éveiller le peuple suisse en fonction des mots d'ordre d'une organisation qui s'appelait «Solidarité Vietnam», qui était d'ailleurs dirigée par un Américain, le professeur Noam Chomsky, grand linguiste et président de cette organisation. Olof Palme, premier ministre de Suède, Helmut Hubacher, André Chavanne, ont manifesté à la tête de ces cortèges. Vos accusations relèvent donc du pur délire.

Monsieur Cevey, qui avez dit «Ziegler ne parle pas de Staline», je vous rappellerai simplement ceci – les minutes passent et le président est impitoyable: je ne peux pas, à chaque intervention parlementaire, faire la liste de mes aversions – j'ai lu Soljenitsyne, je sais que Staline est une horreur, mais je n'aime pas non plus le Parti radical vaudois, c'est une de mes aversions. Après ces remarques préliminaires et personnelles, j'en viens à la question «postulat ou motion?». Je sais que M. Felber a rencontré à Genève M. Nguyen Co Thach, ministre des affaires étrangères du Vietnam, que M. Felber connaît parfaitement la situation et qu'une phrase telle que «la situation évolue de façon positive ....» (*Unruhe*)

**Präsident:** Herr Ziegler, sind Sie mit der Umwandlung Ihrer Motion in der Form eines Postulats einverstanden?

**M. Ziegler:** Je prends M. le conseiller fédéral au mot: j'accepte la transformation en postulat et j'attends qu'il tienne ses promesses.

*Ueberwiesen als Postulat – Transmis comme postulat*

88.775

**Postulat Braunschweig  
Zahlungen schweizerischer  
Vertretungen im Ausland an Schweizer(innen)  
Avances consenties  
à des ressortissants suisses  
par nos représentations à l'étranger**

*Wortlaut des Postulates vom 7. Oktober 1988*

Wir laden den Bundesrat ein, die bestehenden Richtlinien und Weisungen zu überarbeiten, die Zahlungen und Vorschüsse schweizerischer Vertretungen im Ausland an Schweizerinnen und Schweizer regeln, die in Schwierigkeiten geraten oder gar Opfer eines Verbrechens geworden sind.

Unter dem Spar-Druck des Parlaments hat sich bedauerlicherweise hin und wieder eine Praxis eingeschlichen, die als kleinlich, zugeknöpft und von Misstrauen getragen bezeichnet werden muss. Wenn Angehörige, die ohnehin schon schwer geprüft worden sind, durch finanzielle Forderungen vor den Kopf gestossen werden, so ist der gutgemeinte Sparwille zu einem Sparen am falschen Ort geworden. Zum Glück für unser Land

sind nicht alle jungen Menschen, die in unkonventioneller Weise in die Welt hinausziehen, zum vornherein Drogenabhängige oder potentielle Schuldenmacher. Schweizerische Vertretungen im Ausland repräsentieren nicht nur den Staat, sondern auch die Heimat und dazu gehören Vertrauen und Entgegenkommen.

*Texte du postulat du 7 octobre 1988*

Nous invitons le Conseil fédéral à revoir les directives et instructions qui règlent les versements et les avances consentis par nos représentations à l'étranger, à des ressortissants suisses qui se trouvent en difficulté ou qui ont été victimes d'un crime.

La volonté d'économiser du Parlement a malheureusement incité certaines de nos représentations à adopter une attitude qu'il faut qualifier de mesquine, de rigide et de méfiante. Lorsque des parents, durement touchés par ce qui est arrivé à un membre de leur famille, doivent en plus répondre à des sollicitations financières, il est incontestable que la volonté d'économiser va trop loin, même si elle est louable en soi. On ne saurait considérer, heureusement pour notre pays, que les jeunes qui voyagent de façon peu conventionnelle sont forcément des toxicomanes ou des personnes insolvables. Nos représentations à l'étranger incarnent non seulement l'Etat, mais aussi la patrie, de sorte qu'elles devraient montrer une certaine confiance et une certaine ouverture.

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Bär, Bäumlin Richard, Bäumlin Ursula, Béguelin, Bircher, Bodenmann, Borel, Brügger, Bundi, Carobbio, Danuser, Fankhauser, Hafner Ursula, Haller, Herczog, Hubacher, Jeanprêtre, Lanz, Ledergerber, Leuenberger-Solothurn, Longet, Matthey, Ott, Pitteloud, Reimann Fritz, Seiler Rolf, Stappung, Stocker, Thür, Uchtenhagen, Ulrich, Zbinden Hans, Züger (33)

**Braunschweig:** Verglichen mit der vorherigen Frage ist das Anliegen dieses Postulats politisch leichtgewichtig, aber menschlich doch in einzelnen Fällen schwergewichtig; dann nämlich, wenn Schweizerinnen oder Schweizer auf einer Auslandsreise in Schwierigkeiten geraten und von der schweizerischen Vertretung nicht die nötige Hilfe bekommen. Es gibt zweifellos viele Beispiele, für die meine Kritik nicht zutrifft, und von diesen hört man nichts. Aber leider gibt es immer wieder auch das andere: Zurückkehrende beklagen sich darüber, dass sie nicht die Hilfe bekommen, die sie erwartet haben. Dabei denke ich nicht nur an eine minimale finanzielle Grosszügigkeit, sondern auch an Verständnis, Wohlwollen und Entgegenkommen.

Die Beamten, die dafür verantwortlich sind, möchte ich in keiner Weise angreifen. Wir wissen alle, dass wir selber durch Sparmassnahmen zur Zurückhaltung in diesem Bereich beigetragen haben. Aber hier sollten wir nach meiner Auffassung – und das ist die bescheidene Bitte des Postulats – heute eine Korrektur anbringen.

Beispiel Nummer 1: Ein junger Mensch ist auf einer längeren Reise. Einmal geschieht das sehr Unangenehme, vielleicht sogar Gefährliche: Er oder sie wird irgendwo ausgeraubt, geht auf das Konsulat und hat dort – nicht in jedem Fall, das sage ich ausdrücklich – Mühe, das zu bekommen, was er bzw. sie in dieser peinlichen Situation unbedingt nötig hat. Weil der Beamte oder die Beamtin sieht, dass der oder die Bittende jung ist, nimmt er oder sie zum vornherein an, die betreffende Person habe etwas mit illegalen Drogen zu tun, sei ein Tunichtgut oder eine Aussteigerin, und es entsteht Misstrauen. Ich sage ausdrücklich: Das ist die Ausnahme. Aber ich wünsche mir mehr Grosszügigkeit, Toleranz und Vertrauen.

Beispiel Nummer 2: Eine erwachsene Person wird bestohlen. Sie ist auf Geld dringend angewiesen, und nun wird ihr genau vorgerechnet, wieviel Geld sie bis zum Bahnhof und dann für die Rückreise benötigt – fast so wie auf einer Fürsorgebehörde. Es ist selbstverständlich, dass in den meisten Fällen zurückbezahlt wird. Ein bisschen mehr Vertrauen und Grosszügigkeit ist doch angebracht!

Beispiel Nummer 3: Es passiert ein sehr schwerer Unfall. Da höre ich immer wieder, dass den Angehörigen mit der aller-

ersten Mitteilung, die sie vom Departement für auswärtige Angelegenheiten bekommen – nicht immer, aber es kommt vor, sonst hätte ich dieses Postulat nicht eingereicht –, auch gleich die Frage gestellt wird, wer für die Kosten aufkomme, wer Kostengutsprache leiste. Dass diese Kosten in der Regel beglichen werden müssen, ist selbstverständlich; aber muss danach unbedingt zum vornherein und zuallererst gefragt werden?

In dieser Richtung wünsche ich mir etwas mehr Stil und Pietät. Das ist die bescheidene Bitte des Postulates, und ich bitte Sie, diesem Postulat zuzustimmen.

**M. Felber, conseiller fédéral:** Selon l'article 16 du règlement du 24 novembre 1976 du service diplomatique et consulaire suisse, les représentations accordent leur aide aux Suisses de l'étranger ou aux Suisses de passage ou domiciliés en Suisse quand on ne peut demander raisonnablement aux intéressés d'assumer seuls la défense de leurs intérêts. Vu que les services de nos représentations sont toujours plus sollicités par des touristes ayant subi un dommage, le Département fédéral des affaires étrangères a édité une brochure en juillet 1988. C'est cette petite brochure qui est distribuée par les agences de voyage qui, en allemand, porte le titre de «Wenn einer eine Reise tut» où l'on donne les indications de ce qu'il est possible d'obtenir auprès de nos diverses représentations. Cette brochure contient des conseils et des explications et indique les limites de l'assistance que peut prêter une représentation suisse à l'étranger.

En matière d'aide aux ressortissants suisses par les ambassades ou par les consulats, il convient de distinguer deux domaines de compétence. L'Office fédéral de police est compétent pour accorder une assistance matérielle pour l'entretien dans le pays de résidence ou le rapatriement. L'aide est octroyée sur des bases précises: la loi fédérale du 21 mars 1973 sur l'assistance aux Suisses de l'étranger, lorsque la personne dans le besoin a son domicile à l'étranger; l'ordonnance du Conseil fédéral, la circulaire du Département fédéral de justice et police du 26 novembre 1973 sur l'aide aux ressortissants suisses séjournant temporairement à l'étranger lorsque le requérant a son domicile en Suisse et que son séjour à l'étranger n'a pas excédé trois mois. Les directives du Département de justice et police autorisent les représentations suisses à octroyer des avances remboursables à prélever de la Caisse fédérale, jusqu'à concurrence de montants maximaux qui ont été fixés, sans demande préalable auprès de l'Office fédéral de police. Si l'avance correspondant aux montants précités ne suffit pas, il convient de contacter l'Office fédéral de police et de demander un crédit pour l'aide à octroyer. Pendant l'année 1987, par exemple, la Confédération a accordé une avance remboursable à 875 touristes suisses dans le besoin, soit 100 de plus que l'année précédente. Ces cas représentaient, au total, une dépense de 390 000 francs. Sur cette somme, il faut bien le rappeler, plus de 80 000 francs sont restés à la charge de la Confédération: il s'agissait de créances non recouvrables.

La section de la protection consulaire de la Direction politique du Département des affaires étrangères fait, quant à elle, office d'intermédiaire entre les ressortissants à l'étranger dans le besoin et leurs familles en Suisse et se charge en général des intérêts suisses, en particulier dans les cas d'incarcération, d'accident, de décès, de maladie ainsi que de délit de drogue. Dans ce contexte, elle intervient, si besoin est, auprès de la parenté, de sociétés d'assurance, pour obtenir les moyens financiers qui sont nécessaires, notamment pour verser des cautions, assurer la protection juridique, transférer une dépouille mortelle, etc.

Il est notoire que les pouvoirs publics ne disposent pas de réserves pour satisfaire à de telles obligations d'ordre privé. Nos ambassades sont tenues de percevoir des émoluments selon l'ordonnance du 30 janvier 1985 sur les émoluments des représentations diplomatiques et consulaires suisses. Celle-ci se base sur l'article 4 de la loi fédérale du 4 octobre 1967 qui institue des mesures destinées à améliorer les finances fédérales.

Enfin, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, les redevan-

ces sont fixées selon le principe de la couverture des frais, qui, d'une part, signifie que les dépenses administratives doivent être couvertes et, d'autre part, exige que le montant total des émoluments ne soit pas exagérément supérieur au coût total de l'activité de l'administration. L'émolument pris isolément doit ainsi être raisonnablement proportionné à la prestation fournie. Pour des raisons humanitaires, l'article 16, lettre f, de l'ordonnance susmentionnée prévoit que les prestations accordées en cas de maladie, d'accident, de décès ou d'arrestation bénéficient d'une franchise de quatre heures déduite du montant total de l'émolument calculé *pro rata temporis*.

Nous avons donc des règles extrêmement précises que nos collaborateurs doivent observer. Par ailleurs, des rapports d'inspection relatifs à la gestion des affaires administratives et consulaires de nos représentations indiquent de manière constante que tant nos représentations à l'étranger que la centrale interviennent de façon efficace et adéquate en fonction de la situation. Il y aura toujours, ici ou là, un événement quelconque qui justifiera une réclamation. Nous savons aussi, par le courrier que nous recevons pour nous remercier, que certains de nos agents consulaires et diplomatiques n'hésitent pas, pour faciliter l'arrangement de certains problèmes, à ouvrir leur propre porte-monnaie pour venir au secours de nos compatriotes en difficulté, en leur prêtant même quelquefois des sommes importantes.

Le Conseil fédéral estime donc que le dispositif actuel en matière d'aide aux ressortissants suisses qui se trouvent en difficulté ou qui ont été victimes d'un crime à l'étranger, a fait ses preuves et qu'il n'est par conséquent pas opportun de le modifier. Il vous propose dès lors de rejeter le postulat.

**Präsident:** Der Postulant hält an seinem Vorstoss fest.

*Abstimmung – Vote*

Für Ueberweisung des Postulates	43 Stimmen
Dagegen	69 Stimmen

87.506

## Motion Bundi

### Schaffung einer zentralen Dienststelle für Abrüstung

#### Problèmes du désarmement. Création d'un service central

*Wortlaut der Motion vom 18. Juni 1987*

Angesichts der bescheidenen personellen Dotierung der sich mit der Abrüstung befassenden Bundesstellen wird der Bundesrat eingeladen, eine zentrale Dienststelle für Abrüstung zu schaffen; diese soll personell so dotiert sein, dass die Schweiz im Hinblick auf die mit der Abrüstung sich stellenden Verifikationsaufgaben ihre guten Dienste anbieten kann. Diese Dienststelle soll eng mit den entsprechenden Stellen der anderen Neutralen zusammenarbeiten.

*Texte de la motion du 18 juin 1987*

Etant donné les effectifs restreints dont disposent les services fédéraux qui s'occupent de problèmes de désarmement, le Conseil fédéral est chargé de créer un service central qui soit doté d'un personnel suffisant pour permettre à la Suisse d'offrir ses bons offices en vue de l'exécution de tâches de contrôle qu'impliqueront les accords sur le désarmement. Ce service devra travailler en étroite collaboration avec ses homologues des autres pays neutres.

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Ammann-St. Gallen, Bäumlin Richard, Bircher, Borel, Braunschweig, Deneys, Eggenberg-Thun, Euler, Fehr, Friedli, Gloor, Hubacher, Lanz, Leuenberger-Solothurn, Leuenberger Moritz, Longet, Mauch Ursula, Morf, Nauer, Neukomm, Ott, Pitteloud, Rechsteiner, Reimann, Renschler, Robbiani, Rubi, Ruffy, Stamm Walter, Stappung, Uchtenhagen, Vannay (32)

*Schriftliche Begründung – Développement par écrit*

Von der Schweiz muss erwartet werden, dass sie im Rahmen ihrer Neutralität ihr Möglichstes unternimmt, um einen bewussten Beitrag an die weltweiten Bemühungen zur Abrüstung zu leisten. Die humanitäre Tradition unseres Landes gebietet uns auch, unsere Anstrengungen für Frieden und Sicherheit in der Welt beharrlich fortzusetzen. Ein Mittel, unsere Disponibilität stärker in den Vordergrund zu rücken, besteht in einem gezielten Angebot von guten Diensten im Abrüstungsbereich.

Zur Zeit befassen sich ca. 3 bis 4 Personen im EDA mit Abrüstungsfragen; die Zahl im EMD dürfte kaum höher sein. Diese Dienste sind im Vergleich mit anderen neutralen Staaten knapp ausgestattet. Sie sollen deshalb ausgebaut werden. Zweckmässig wäre ein gemeinsamer EDA-EMD-Dienst (vergleichbar mit dem Integrationsbüro zwischen EDA und EVD). Da es jedoch vor allem um aussenpolitische Fragen geht, soll der Schwerpunkt beim EDA liegen, was auch für die politische Transparenz dieses Dienstes wichtig ist.

Die Bedeutung des Ausbaues der diesbezüglichen Verwaltung lässt sich wie folgt erklären:

- Die neue Dienststelle würde in die Lage versetzt, die komplexe Materie der Abrüstung vertiefter zu studieren und zu verstehen;

- Sie würde Gewähr leisten, einen schweizerischen Standpunkt klarer zu definieren und gegen aussen zu vertreten und damit auch unsere Interessen in den internationalen Verhandlungen (multilateral und bilateral) besser zu verteidigen;

- Sie würde die Voraussetzung dafür schaffen, dass die Schweiz in Zukunft – wenn die Aufgabe der Verifikation allfälliger Abrüstungsabkommen sich konkret stellt – kompetent und glaubwürdig ihre guten Dienste anbieten kann.

Unsere Bemühungen auf diesem Gebiet gilt es in Zukunft besser mit jenen anderer Neutraler zu koordinieren. Dies gilt sowohl für die Ausbildung von Spezialisten als auch für einen zu intensivierenden Informationsaustausch, durch den wir vom Niveau der Arbeiten insbesondere der Schweden profitieren könnten. Eine solche Koordination wäre vor allem dann wichtig, wenn die Neutralen für die Verifikation in Zukunft gemeinsam ihre Dienste anböten.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates*

*vom 21. September 1987*

*Rapport écrit du Conseil fédéral du 21 septembre 1987*

Die Infrastruktur der Bundesverwaltung für den Bereich der Friedenssicherung, der vertrauens- und sicherheitsbildenden Massnahmen, der Rüstungskontrolle und Abrüstung sowie der Abklärung von Möglichkeiten entsprechender Guter Dienste (nachfolgend kurz Abrüstung genannt) mag im Vergleich mit andern Staaten bescheiden erscheinen. Bundesrat und Bundesverwaltung haben jedoch in den vergangenen Jahren die im Rahmen der Personalplafonierung möglichen Dispositionen getroffen, um den ständig komplexer werdenden Aufgaben in diesem Bereich gerecht zu werden. So sind gegenwärtig die folgenden personellen und materiellen Ressourcen eingesetzt:

Im EDA werden die Abrüstungsfragen grundsätzlich durch den Dienst für politische Sonderfragen betreut (geschaffen 1980). Gewisse Abrüstungsprobleme werden auch vom Politischen Sekretariat behandelt. Der KSZE-Dienst (geschaffen 1985) ist für die entsprechenden Fragen im Rahmen der KSZE/KVAE zuständig. Alle drei Dienste arbeiten unter der Leitung des Staatssekretärs zusammen.

Im EMD werden die Aufgaben der Abrüstung von der Untergruppe Front des Stabs der Gruppe für Generalstabsdienste wahrgenommen. Koordination und Zusammenarbeit zwi-

## **Postulat Braunschweig Zahlungen schweizerischer Vertretungen im Ausland an Schweizer(innen)**

## **Postulat Braunschweig Avances consenties à des ressortissants suisses par nos représentations à l'étranger**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1989
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	16
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	88.775
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.06.1989 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1129-1131
Page	
Pagina	
Ref. No	20 017 472

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.